

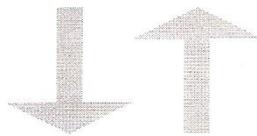
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2010 - 2011

**FACULTE DE MEDECINE DE NICE**  
**CONCOURS PAES**

*Unité d'Enseignement :*

**UE 7**

SANTÉ, SOCIÉTÉ, HUMANITÉ



DURÉE DE L'ÉPREUVE : **50 MINUTES**

VÉRIFIEZ QUE VOTRE SUJET QCM COMPORTE **5 PAGES**

VÉRIFIEZ QUE VOTRE SUJET COMPORTE **20 QCMS**

ET 1 TEXTE DE **2 PAGES**

Reportez le code épreuve suivant sur votre **fiche réponse QCM** :

**0007**

**BARÈME DE CORRECTION :**

RÉPONSE EXACTE	+1	POINT
RÉPONSE INEXACTE	0	POINT
ABSENCE DE RÉPONSE	0	POINT

ATTENTION :  
**UNE SEULE  
RÉPONSE  
POSSIBLE**

**Résumer le texte suivant en 65 MOTS MAXIMUM.**

**Utiliser la grille de décompte des mots, fournie à cet effet, pour rédiger.**

**Tous les mots AU-DELA de la 65ème case NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LA CORRECTION PAR LE JURY.**

**Abréviations autorisées : CCNE**

**Texte de Pierre Le Coz (Vice-Président du CCNE), modifié.**

Depuis quinze ans, des expositions de cadavres ont lieu dans différents Etats occidentaux. Les polémiques qu'elles suscitent demeurent anecdotiques. La tonalité dominante est l'indifférence générale. Dans ces expositions de cadavres, les corps sont conservés par plastination. Ils sont exhibés dans des postures à visée ludique, comme s'ils continuaient à habiter un corps dont la vie s'est pourtant retirée. Les expositions dans le monde ont déjà conquis 35 millions de spectateurs. Le Comité Consultatif National d'Ethique pour les Sciences de la Vie et de la Santé (CCNE) a été saisi en 2008, par le Directeur Général de la Cité des Sciences, dans laquelle devait se dérouler une exposition des corps. Le CCNE avait répondu qu'une Institution telle que la Cité des Sciences n'avait pas vocation à exposer des cadavres, avec un objectif scientifique et pédagogique peu crédible. Il ne suffit pas de voir pour apprendre. La Cité des Sciences s'est rangée à l'avis du Comité d'Ethique. Ceci n'a pas empêché trois expositions, en 2008 à Lyon et Marseille, et en 2009 à Paris. Le public, décrit comme fasciné, a découvert le cadavre de 17 sujets chinois plastinés, pour un droit d'entrée de 15 euros. Derrière l'alibi de la pédagogie anatomique, ne faut-il pas voir, plus prosaïquement un motif lucratif ? Le CCNE a rendu un avis en 2010, intitulé "Les problèmes éthiques posés par l'utilisation des cadavres à des fins de conservation et d'exposition muséale". Un rapport de l'Assemblée Nationale a appelé à une réflexion collective sur les questions éthiques soulevées par l'usage des cadavres, soulignant que la bioéthique ne saurait être définie comme étant seulement l'éthique du vivant. Elle implique aussi de définir ce que les vivants doivent s'interdire de faire avec les corps des morts. Aucun texte législatif n'interdit expressément une exposition de cadavres destinée au grand public. Sur le plan légal, le cadavre n'est plus "une personne". Cependant ce type d'exposition contredit l'esprit du droit français, qui n'admet l'intervention sur le corps d'une personne décédée que dans un cadre très restrictif (par exemple intervention sur le corps pour la présentation du défunt à la famille ou pour des problèmes sanitaires, recherche scientifique, enseignement dans le cadre des dons du corps). Le corps d'une personne décédée est protégé au titre de la dignité de la personne qui l'a incarné. Le CCNE avait soulevé une incohérence : notre société considère comme une transgression choquante la profanation des cimetières ou l'exhumation d'un mort, mais tolère l'exhibition de cadavres. Cette incohérence de nos jugements moraux s'expliquerait par l'absence de

proximité des cadavres exhibés : nul n'imagine se rendre à une exposition où il retrouverait un être cher, dans une position supposée ludique. Il s'agit donc avant tout de regarder le corps des autres. L'un des piliers de l'argumentation éthique consiste à ne pas vouloir pour d'autres ce qu'on voudrait qu'ils nous épargnent. Derrière les finalités anatomique et pédagogique affichées, il existe avant tout du voyeurisme. Les corps livrés à la vue des spectateurs font l'objet d'une présentation bien différente de celle qui s'adresse traditionnellement au public d'étudiants en médecine. Les corps sont livrés au public sous l'aspect d'objets de spectacle. Des corps artificiels en plastique, même parfaitement ressemblants, feraient perdre toute attractivité à l'exposition. C'est plus dans le désir de voir que dans le désir d'apprendre que réside le ressort fondamental de ce type d'exposition de cadavres. Cette manifestation destinée au grand public a été finalement interdite sur le territoire national par un arrêt de la Cour de Cassation, en 2010. Dans cet arrêt, il est souligné que le consentement ne garantit pas le bien-fondé éthique et juridique d'une pratique. Le consentement d'une personne à donner son corps à la science après son décès (pour des raisons anatomiques et pédagogiques) ne saurait être confondu avec un cautionnement de sa mise en scène post mortem à des fins commerciales.

## **Indiquez la réponse exacte**

### **1. Parmi les items suivants quels sont ceux qui s'appliquent à la Recherche Clinique ?**

- 1) Utilise uniquement des moyens thérapeutiques validés
- 2) Sa finalité n'est thérapeutique qu'en second lieu
- 3) Implique des contraintes spécifiques comme la standardisation des pratiques
- 4) Comporte forcément une objectivation des personnes qui se prêtent à cette recherche
- 5) Utilise des modèles animaux

A : 1,3      B : 1,4,5      C : 2,4      D : 2,3,4      E : 1,2,3,4

### **2. En matière de Recherche Clinique :**

- 1) Les incitations financières doivent être proportionnelles aux risques encourus par les personnes se prêtant à la Recherche
- 2) Le formulaire d'information a comme utilité principale de mettre l'investigateur en conformité avec la Loi
- 3) La Personne participant à un projet de Recherche Clinique peut n'en retirer aucun bénéfice en matière de santé
- 4) La Personne participant à un projet de Recherche Clinique peut retirer son consentement à condition de motiver ce retrait
- 5) Le Promoteur de la recherche est obligatoirement un médecin

A : 1,2,3      B : 1,2,4,5      C : 3      D : 2,3,4      E : 3,4,5

### **3. Les Comités de Protection des Personnes :**

- 1) Comprennent obligatoirement des représentants d'association de patients ou d'usagers du système de santé
- 2) Doivent être saisis pour tout projet de Recherche chez l'Homme
- 3) S'intéressent essentiellement à l'aspect éthique d'un projet de recherche
- 4) Rendent des avis consultatifs
- 5) Tiennent des réunions dont les débats doivent rester secrets

A : 1      B : 1,2,5      C : 1,3      D : 1,2      E : 3,4

### **4. Au cours du développement psychomoteur du bébé :**

- 1) Le réflexe de grasping est un réflexe présent après trois mois
- 2) Dès l'âge d'un mois, les réflexes involontaires se transforment en mouvements volontaires
- 3) Les membres d'un nouveau-né sont hypertoniques
- 4) Le tronc d'un nouveau-né est hypotonique
- 5) La tête d'un nouveau-né est hypotonique

A : 2,3,5      B : 2,4,5      C : 3,4,5      D : 1,2,3      E : 1,4,5

**5. Un bébé possède des compétences :**

- 1) La vision est innée et programmée et apparaît dans les 4 premiers jours de vie
- 2) L'audition est innée et programmée et apparaît dans les 4 premières semaines de vie
- 3) Les quatre saveurs primaires sont présentes dès la naissance
- 4) Le réflexe de succion apparaît à 15 jours de vie
- 5) Un bébé est capable de reconnaître l'odeur du sein de sa mère

A : 1,2,3    B : 2,4,5    C : 2,3,4    D : 3,4,5    E : 1,3,5

**6. Quelles sont les lois de la communication ?**

- 1) On ne peut pas ne pas communiquer
- 2) La communication est une inter-relation
- 3) La communication n'est pas un facteur déterminant de la vie psychique
- 4) Il faut demander qui est le demandeur
- 5) Le digital et l'analogique

A : 1,3,5    B : 2,4,5    C : 1,2,5    D : 3,4,5    E : 2,3,5

**7. En 2009, quelles sont, par ordre décroissant d'implication en pourcentage, les structures intervenant dans le financement des dépenses de soins et biens médicaux ?**

- 1) Sécurité sociale
- 2) Etat
- 3) Ménages
- 4) Mutuelles

A : 1,2,3,4    B : 1,3,4,2    C : 1,4,3,2    D : 1,3,2,4    E : 1,4,2,3

**8. De quel statut bénéficie l'Institut du cerveau et de la moelle épinière ?**

- A. Etablissement public à caractère scientifique et technologique
- B. Fondation privée à but non lucratif
- C. Groupement d'intérêt public
- D. Association loi 1901
- E. Fondation privée reconnue d'intérêt public

Indiquez la lettre exacte.

**9. Le revenu disponible des ménages est composé de :**

- 1) Revenu étatique
- 2) Revenu d'activité
- 3) Revenu secondaire
- 4) Revenu du patrimoine
- 5) Revenu tertiaire

A : 1,2,5    B : 1,2,3,5    C : 2,3,4    D : 2,3,4,5    E : 1,2,3,4,5

**10. Le circuit économique en économie ouverte :**

- 1) Est une représentation schématique d'une activité économique entre différents acteurs
- 2) Est composé de flux réels
- 3) Est composé de flux monétaires
- 4) Ne prend pas en compte les banques
- 5) Est composé de flux temporels

A : 1,2      B : 1,5      C : 1,2,4      D : 2,3,5      E : 1,2,3

**11. L'expérience du groupe :**

- 1) Est nécessaire à l'élaboration de la compréhension psychologique
- 2) Est essentielle à la construction de l'identité
- 3) Permet de définir les particularités de la personne
- 4) Est un des fondements de la vie sociale
- 5) Prépare efficacement à la vie professionnelle

A : 1,3      B : 2,5      C : 2,4      D : 2,3      E : 1,5

**12. Concernant certains aspects juridiques :**

- 1) En cas de crime une information judiciaire est sollicitée
- 2) Certains crimes sont jugés au tribunal correctionnel
- 3) Le tribunal de commerce juge les litiges entre employeurs et salariés
- 4) La cour de cassation est un troisième degré de juridiction
- 5) Le conseil d'Etat vérifie le respect du droit

A : 1,2,4      B : 1,5      C : 1,3,5      D : 2,3,4      E : 2,4,5

**13. Concernant certains aspects juridiques et éthiques :**

- 1) Un sujet vivant peut donner son rein à son meilleur ami
- 2) Un sujet mineur ne peut pas donner d'organe
- 3) Un sujet peut refuser de son vivant que ses organes soient prélevés à son décès en vue de greffe
- 4) Le comité consultatif national d'éthique ne comprend que des membres médecins
- 5) Le corps humain est inviolable

A : 1,2,3      B : 1,2,4      C : 2,3,5      D : 2,3,4      E : 2,4,5

**14. Concernant le secret professionnel**

- 1) Pour le médecin, le secret professionnel n'existe plus après la mort du patient
- 2) En cas de décès du patient, le médecin peut transmettre des informations médicales aux ayants droits
- 3) En cas de pronostic grave, le secret ne s'oppose pas à la famille, sauf en cas de refus du patient
- 4) Le secret s'impose à tout professionnel de santé
- 5) Pour le médecin, les déclarations de décès font partie des dérogations obligatoires

A : 1,2,3,4,5      B : 2,3,4,5      C : 1,4,5      D : 1,2,3      E : 2,4

**15. Le rachitisme au XIX<sup>e</sup> siècle :**

- 1) Etait appelé « maladie anglaise »
- 2) Etait favorisé par les voyages transatlantiques
- 3) Etait favorisé par le travail précoce des enfants dans les mines et usines
- 4) Etait associé au manque d'ensoleillement
- 5) Etait traité efficacement par l'huile de foie de morue (proposé par Trousseau)

A : 1,2,3,4,5      B : 2,3,4,5      C : 1,3,4,5      D : 2,3,4      E : 1,4,5

**16. Les prêtres d'Asklépios :**

- 1) Exerçaient en Egypte
- 2) Exerçaient à Babylone
- 3) Exerçaient en Grèce
- 4) Pratiquaient une médecine divinatoire en sacrifiant des animaux
- 5) Pratiquaient une médecine associant prières et recettes thérapeutiques

A : 1,4      B : 2,4      C : 3,4      D : 3,5      E : 1,5

**17. Ignaz Semmelweis (1818-1865), pour prévenir la fièvre puerpérale, recommandait :**

- 1) Le lavage des mains
- 2) L'antisepsie, par pulvérisation d'acide phrénique
- 3) Le rasage de l'opérée
- 4) La stérilisation des instruments chirurgicaux par la chaleur
- 5) Le port de gants de caoutchouc par le chirurgien

A : 1,2,3,4,5      B : 2,3,4,5      C : 3,4,5      D : 1,4,5      E : 1

**18. Les quatre humeurs de la théorie humorale sont les suivantes :**

- 1) Le sang
- 2) La bile jaune
- 3) L'urine
- 4) La bile noire (ou Atrabile)
- 5) La lymphe (ou Pituite)

A : 1,2,3,4    B : 2,3,4,5    C : 1,2,4,5    D : 1,3,4,5    E : 1,2,3,5

**19. Pour Hippocrate, la maladie peut être due à :**

- 1) La mauvaise qualité d'une ou plusieurs « choses non naturelles » (environnement)
- 2) Le mauvais usage des « choses non naturelles »
- 3) L'excès de sang et l'excès de bile noire
- 4) L'excès de lymphe et l'insuffisance de sang
- 5) Le déséquilibre du « tempérament »

A : 1,2,3    B : 1,2,4    C : 1,2,5    D : 3,5    E : 1,2,3,5

**20. Louis Pasteur :**

- 1) Etait un médecin hygiéniste français du XVIII<sup>e</sup> siècle
- 2) Etait un chimiste français du XIX<sup>e</sup> siècle
- 3) A découvert le bacille tuberculeux
- 4) A prouvé que l'infection n'était pas due à la « génération spontanée »
- 5) Est l'inventeur de l'asepsie

A : 1,3,5    B : 1,4,5    C : 2,3,4,5    D : 2,4,5    E : 3,4,5